



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2023-123

PUBLIÉ LE 9 AOÛT 2023

Sommaire

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

/

53-2023-08-09-00005 - arrêté du 09/08/2023 portant modification de l'arrêté du 09/05/2023 portant délégation de signature à M. Nicolas GUERRAND, DDSP de la MAYENNE (2 pages)

Page 3

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

53-2023-08-09-00005

arrêté du 09/08/2023 portant modification de
l'arrêté du 09/05/2023 portant délégation de
signature à M. Nicolas GUERRAND, DDSP de la
MAYENNE



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial**
Bureau de la coordination interministérielle
et des politiques publiques

Arrêté du – 9 AOÛT 2023

portant modification de l'arrêté du 9 mai 2023
portant délégation de signature à M. Nicolas GUERRAND,
directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne

**La préfète de la Mayenne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008, modifié, relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

Vu le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008, modifié, relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la sécurité publique,

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Mme GASPARI Marie-Aimée, préfète de la Mayenne,

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 19 août 2022, nommant M. Nicolas GUERRAND, directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne et chef de la circonscription de Laval à compter du 5 septembre 2022,

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer du 12 juin 2023, nommant M. Christophe GUERIN, commandant divisionnaire fonctionnel, adjoint au directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne à compter du 1^{er} août 2023,

Vu l'arrêté du 9 mai 2023, portant délégation de signature à M. Nicolas GUERRAND, directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne,

Vu l'arrêté du 3 août 2023, portant modification de l'arrêté du 9 mai 2023 portant délégation de signature à M. Nicolas GUERRAND, directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne,

ARRETE

46, Rue Mazagran - CS 91507 - 53015 LAVAL CEDEX
Standard 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr et www.service-public.fr

Article 1^{er} : l'article 2 de l'arrêté du 9 mai 2023 portant délégation de signature à M. Nicolas GUERRAND, directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne, est modifié comme suit :

en cas d'absence ou d'empêchement du commissaire divisionnaire Nicolas GUERRAND, directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne, la délégation de signature mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté, sera exercée par le commandant divisionnaire fonctionnel Christophe GUERIN, adjoint au directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne.

Le reste de l'arrêté du 9 mai 2023 portant délégation de signature à M. Nicolas GUERRAND, directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne, demeure sans changement.

Article 2 : l'arrêté du 3 août 2023, portant modification de l'arrêté du 9 mai 2023 portant délégation de signature à M. Nicolas GUERRAND, directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne, est abrogé.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le directeur de cabinet de la préfète et le directeur départemental de la sécurité publique de la Mayenne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

Marie-Aimée GASPARI

